

Mai 2007

→ Proposition de règlement du Parlement européen et du conseil, du 12 juillet 2006, concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques COM (2006) 388 final

Ce règlement est destiné à remplacer la Directive 91/414/CEE.

Son but affiché est de permettre notamment « *de rationaliser et de simplifier les procédures d'autorisation des produits phytopharmaceutiques (raccourcissement du délai d'approbation des substances actives, renouvellement des approbations une fois seulement après la première période de dix ans, mais réexamen possible à tous moments si de nouvelles préoccupations surgissent quant à sa sécurité), de simplifier les règles applicables à la protection des données, de renforcer les mesures de contrôle en imposant aux agriculteurs et autres utilisateurs professionnels l'obligation de tenir des registres des produits phytopharmaceutiques qu'ils utilisent (registres consultables, sur demande, par des voisins ou l'industrie de l'eau potable), de favoriser le remplacement de certains produits phytopharmaceutiques par d'autres substances moins nocives et reconnues comme solutions de rechange viable, ainsi que d'accroître de bien-être animal par l'interdiction de répéter les essais sur les vertébrés* ».

Pour le MDRGF, la lecture du texte proposé par la Commission relève pourtant de nombreuses lacunes. Entre autres choses, le MDRGF souhaite :

- _ que l'**objectif de protection de la santé humaine, animale et de l'environnement**, ainsi que le **principe de précaution** soient inscrits dans le corps même des règles posées par la proposition de règlement, dès l'article 1^{er} ;
- _ que les « substances préoccupantes » comprennent les substances ayant des **propriétés perturbatrices endocriniennes, neurotoxiques, ou ayant un impact sur le système immunitaire** ;
- _ que le système de découpe de l'union européenne en « zones » d'autorisations de mise sur le marché soit supprimé ;
- _ que les **groupes vulnérables** particulièrement sensibles à l'exposition aux pesticides, tels que les femmes en âge de reproduction, les embryons, les fœtus et les enfants jusqu'à la fin de la puberté soient explicitement et davantage pris en compte dans le cadre du renforcement de la protection de la santé humaine ;
- _ qu'il y ait une plus grande **information du public** avec une meilleure mise à disposition des différents documents et rapports intéressants l'approbation et le renouvellement de l'approbation des substances actives ;
- _ que le **renouvellement de l'approbation des substances actives** se fasse régulièrement sur une période maximale de dix ans ;
- _ qu'une **substance active candidate à la substitution** ne puisse être approuvée que pour une période de cinq ans maximum, et que l'existence de méthodes agricoles alternatives soit un critère de candidature à la substitution.

Actions du MDRGF auprès des eurodéputés

Dans le cadre de son action de lobbying, le MDRGF en coordination avec le réseau PAN auquel il appartient (Pesticide Action Network), a contacté certains eurodéputés français afin de leur soumettre des propositions d'amendements sur les propositions de règlement et de directive cadre. Deux commissions parlementaires ont été ciblées : la Commission ENVI (Environnement, santé publique et sécurité alimentaire), et la Commission AGRI (Agriculture et développement rural).

→ Proposition de règlement : eurodéputés contactés et amendements soutenus

□ **Commission ENVI**



Madame **Anne Ferreira** a été contactée de nouveau par le biais de son assistant, Thierry Leguay, début mai pour des propositions d'amendements relatifs à la proposition de règlement. Mme Ferreira soutient le rapport Breyer qui reprend nos propositions d'amendements.

Autre député contactée par mail mais qui n'a pas donné de réponse : Marie-Noëlle Lienemann.

□ **Commission AGRI**

Madame **Bernadette Bourzai**, contactée dès mars 2007, par le biais de son assistante parlementaire Isabelle Sahagun. Elle a décidé de soutenir 13 des amendements que nous lui avons proposés.

Autre député contactée par mail mais qui n'a pas donné de réponse : Anne Laperrouze.